



santé
famille
retraite
services

COTISANTS SOLIDAIRES **Vos cotisations pour 2014**

Madame, monsieur,

Vous mettez en valeur une exploitation dont la superficie est inférieure à la moitié de la surface minimum d'exploitation mais supérieure ou égale à 1/8 EME de cette surface ou vous exercez une activité connexe à l'agriculture pour laquelle vous effectuez entre 150 heures et 1200 heures de travail par an.

Vous êtes redevable d'une cotisation de solidarité calculée sur les revenus professionnels de l'année précédente.

NOUVEAUX INSTALLES: En l'absence de revenus professionnels, les cotisations des nouveaux installés sont calculées provisoirement sur une assiette forfaitaire régularisée dès que les revenus sont connus. Cette assiette forfaitaire est égale à :
100 SMIC. SMIC HORAIRE AU 01/01/2014 : 9.53 €.

Ainsi, si vous ne l'avez déjà fait, nous vous conseillons de nous retourner votre déclaration de revenus professionnels:

- de l'année 2013 si vous êtes au réel ou micro bic.
- de l'année 2012 si vous êtes au forfait.

ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES (ATEXA)

A compter du 01/01/2008, vous êtes redevable d'une cotisation de solidarité à l'ATEXA :
Si vous mettez en valeur une exploitation dont la superficie est supérieure à 1/5 EME et inférieure à la moitié de la surface minimum d'exploitation ou une entreprise agricole à laquelle vous consacrez un temps de travail au moins égal à 150 heures et inférieure à 1200 heures par an.

La cotisation est d'un montant forfaitaire de 61 €.

Fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant (VIVEA) Fonds d'assurance formation professionnelle pêche et cultures marines (AGFOS PME)

A compter du 01/01/2011, une cotisation relative à la formation professionnelle est appelée aux cotisants solidaires âgés de moins de 65 ans.

Le montant de cette cotisation est de 64 €.

Cette cotisation vous permettra de bénéficier d'une formation financée par le VIVEA.

MSA DE LA CORSE

Parc Cunéo d'Ornano – B.P. 407
20175 AJACCIO CEDEX 01

Tel : 04 95 29 27 18 – Fax : 04 95 29 27 60 contact@msa20.msa.fr